

OBJECTIF

Préparer à l'exercice de différents métiers relevant de la sécurité publique (police, sapeur-pompier...), de la sécurité civile (protection civile ...) et de la sécurité privée.

PUBLIC CONCERNE

Exclusivement les élèves cristoliens de 3^e disposant de bonnes conditions physiques et répondant aux exigences de la formation. **Les lycéens ne peuvent pas candidater sur le palier 3^e.** Pour une affectation en 1^{re} pro, se rapprocher des établissements d'accueil concernés pour connaître les modalités de recrutement.

PROCEDURE AU NIVEAU DE L'ETABLISSEMENT D'ORIGINE

Information et recensement des élèves

- Dossier à compléter par les élèves intéressés.
- Communication des dates des réunions d'information organisées par les établissements d'accueil.
 - **La présence à cette journée constitue une étape obligatoire du parcours de candidature.**

Constitution du dossier de candidature

- L'avis motivé du chef d'établissement est obligatoirement porté.
- Seuls les candidats dont les dossiers sont complets participent à la procédure de pré-recrutement.
- Les dossiers incomplets ou avec des pièces justificatives non valides sont systématiquement retournés aux établissements d'origine.
- Aucun dossier (complet ou incomplet) ne sera accepté après la date **arrêtée par l'établissement**.



Le délai pour l'obtention du casier judiciaire peut être long. Si l'élève ne l'a pas reçu le jour du dépôt du dossier, joindre **le récépissé de la demande faite sur internet**. L'extrait du casier judiciaire est à fournir au plus tard le jour des tests.

Avant le
08 mars

Saisie dans Affelnet-Lycée

- Pour les élèves confirmant leur candidature et ayant obtenu un avis **Très Favorable ou Favorable**. **Ces avis ne garantissent pas une affectation**, celle-ci s'effectue dans la limite des places. L'élève doit prendre la précaution d'émettre d'autres vœux sur d'autres spécialités.
- **Suppression du vœu de 2^{de} pro métiers de la sécurité pour les élèves ayant obtenu un avis Réservé.**

Du
07 mai au
07 juin

PROCEDURE AU NIVEAU DE L'ETABLISSEMENT D'ACCUEIL

Réunion d'information

- Organisation d'une réunion d'information concernant les exigences et les spécificités de cette formation.

Procédures de pré-recrutement

- Convocation des élèves ayant remis un dossier complet et dans les délais.
- Pré-recrutement : entretiens avec des enseignants de la spécialité et des professionnels de la sécurité, suivi de tests sportifs, donnant lieu à l'attribution d'un avis motivé porté sur le dossier de candidature de l'élève.

cf.
calendrier
lycées
accueils

Transmission des avis aux établissements d'origine

- Les avis Réservés doivent obligatoirement être justifiés.
- Ces informations visent à aider et accompagner l'élève dans son projet d'orientation : **il est donc essentiel que les élèves et leurs représentants légaux puissent en avoir connaissance dans les meilleurs délais.**

A partir du
15 avril

Transmission des avis au SAIO (cf. tableau excel)

- Transmission au SAIO de la liste des candidats avec les avis formulés à l'issue du pré-recrutement pour information.

10 mai
dernier délai

Décisions dans Affelnet-Lycée (cf. classe virtuelle : module « Travail en commission »)

- **Saisie obligatoire** via le module « travail en commission » pour chaque élève formulant un vœu en métiers de la sécurité. En effet, sans décision sur le statut de l'élève (pris/refusé), **l'élève concerné ne pourra pas participer à l'affectation**. Toutefois, cette saisie ne garantit pas l'affectation de l'élève sur le vœu concerné.



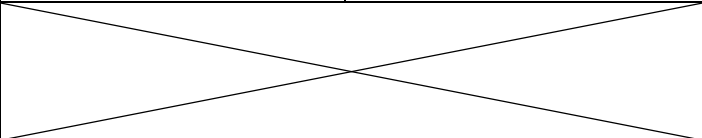
Du 07 mai
au 19 juin
(12h)

RESULTAT

Les représentants légaux sont informés de la décision lors du résultat du tour Affelnet-Lycée le **28 juin 2019**.

CALENDRIER ÉTABLISSEMENTS PROPOSANT LA 2^{DE} PROFESSIONNELLE METIERS DE LA SECURITE - 2019

L'élève doit impérativement suivre la totalité de la procédure. Il est possible de suivre la procédure de plusieurs établissements.

	ÉTABLISSEMENTS PUBLICS				* ÉTABLISSEMENT PRIVÉ
	Lycée Joliot Curie Dammarie les lys (77)	Lycée Charles Baudelaire Meaux (77)	Lycée Eugène Delacroix Drancy (93)	Lycée François Arago Villeneuve St Georges (94)	Lycée Foyer de Cachan Cachan (94)
Réunion d'information OBLIGATOIRE	Samedi 16 février (lors de la journée porte ouverte) de 9h30 à 10h30 (district 8, 10, 12) de 10h45 à 11h45 (autres districts)	Vendredi 15 mars 2019 à 17h30 (district de Meaux, district 3) Vendredi 15 mars à 18h15 (autres districts nord Seine et Marne, districts 1, 2, 5, 6, 7)	Samedi 16 mars 2019 de 9h00 à 12h00 (lors de la journée porte ouverte) Se munir du dossier de candidature et de toutes les pièces justificatives	Vendredi 15 mars de 18h à 20h	Jeudi 14 mars de 10h30 à 12h30
Constitution du dossier	Avant le 08 mars Important : Joindre l'ensemble des pièces justificatives avec le dossier de candidature				
Dépôt des dossiers	15 mars dernier délai (cachet de la poste faisant foi), à l'établissement (à l'attention du secrétariat du Bac pro métiers de la sécurité)	par voie postale au plus tard le 29 mars (cachet de la poste faisant foi)	<u>A déposer</u> lors de la journée d'information du samedi 16 mars	soit par courrier (cachet de la poste faisant foi) soit en mains propres pour le 26 mars avant 17h	<u>A déposer</u> en mains propres lors de la journée d'information du 14 mars ou par voie postale avant le 15 mars (cachet de la poste faisant foi)
Envoi des convocations	à partir du lundi 25 mars	à partir du lundi 1^{er} avril	à partir du mardi 26 mars	à partir du lundi 1^{er} avril	à partir du lundi 18 mars
Réalisation des entretiens	du lundi 01 au vendredi 05 avril	à partir du lundi 15 avril	du jeudi 11 au vendredi 12 avril	Lundi 08 avril	du lundi 1^{er} avril au vendredi 12 avril
Tests sportifs				Samedi 13 avril (matin)	
Transmission des avis aux établissements d'origine	A partir du 15 avril et avant le 06 mai dernier délai				
Transmission des avis au SAIO	Vendredi 10 mai dernier délai				
Saisie des vœux dans Affelnet-Lycée	Du 07 au 29 mai				



* **LP Privé Foyer de Cachan** : obligation d'un engagement financier des représentants légaux en plus des frais de scolarité « classiques » :

- 1 120€ Externat / an
- 2 320€ Demi-pension / an
- 6 890€ Internat / an